

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-04

INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE D'URBANISME REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LAMAGISTERE

—

J'ai l'honneur de vous soumettre, pour avis, le projet de révision du P.L.U. de la Commune de LAMAGISTERE.

Le document n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Le Conseiller Général du canton agissant pour le compte du Département, a formulé un avis favorable sur cette affaire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, après en avoir délibéré, de vous prononcer sur ce projet de révision de P.L.U.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 17 décembre 2007

CP 07/12-04

**INTERVENTION DEPARTEMENTALE EN MATIERE
D'URBANISME
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE LAMAGISTERE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Se prononce favorablement sur le projet de révision du plan local d'urbanisme de la commune de Lamagistère qui n'appelle pas d'observation particulière au regard des règles de construction en bordure des routes départementales.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,